



Délai distribution des prix vente amiable

Par **Nogues Yves**, le **28/02/2018** à **08:22**

Bonjour

J'ai fait l'objet d'une saisie d'un bien immobilier dont ja'i hérité. Je JEX m'a accordé une vente amiable, vente qui s'est réalisée et qui a été notifiée le 13 Février dernier. J'attends depuis que l'avocat du créancier principal réalise la distribution des prix sachant que je dois récupérer plus de la moitié de la valeur de la vente.

Mes questions:

Il y a t'il un délai max pour que cette distribution est lieu?

Puis je demander un paiement en avance d'une partie?

Quels sont mes recours si l'avocat tarde à distribuer?

Merci d'avance